

## ENFANTS IMMUNOSUPPRIMÉS

On considère comme immunosupprimés :

- Les enfants souffrant d'un déficit congénital de l'immunité humorale ou cellulaire ou d'une infection par le VIH avec atteinte du système immunitaire.
- Les enfants qui reçoivent un traitement immunosuppresseur pour contrôler une maladie inflammatoire (y compris une corticothérapie).
- Les enfants atteints d'une néoplasie pendant la période d'immunosuppression.
- Les enfants qui ont subi une greffe d'organe ou de moelle osseuse.

En outre, au même titre que celui qui prend un agent immunosuppresseur, l'enfant asthmatique peut, à l'occasion, être contraint de prendre pendant plus de 14 jours des corticostéroïdes à des doses élevées. L'immunosuppression diminue la capacité de l'enfant à se défendre contre les infections. En service de garde ou en milieu scolaire, les enfants immunosupprimés ont un risque augmenté de contracter une maladie infectieuse à cause de leurs contacts avec d'autres enfants (potentiellement malades ou porteurs d'agents infectieux) ainsi qu'à cause des caractéristiques inhérentes au milieu.

À cause d'une fréquente exposition dans l'enfance, la varicelle est la maladie infectieuse qui pose le plus grand risque pour l'enfant immunosupprimé (encéphalite, pneumonie, maladie disséminée). Chez lui, elle peut être mortelle. L'instauration du programme de vaccination provincial contre la varicelle a permis de réduire l'incidence de ce problème. Ainsi, les parents de tout enfant immunosupprimé doivent connaître son état immunitaire par rapport à cette maladie. Si leur enfant n'est pas protégé, ils doivent en informer le service de garde ou l'école, qui les avisera chaque fois qu'un cas de varicelle se déclarera afin qu'un traitement préventif approprié puisse être amorcé rapidement.

De même, les parents des enfants asthmatiques doivent être informés de l'importance de la vaccination contre la varicelle. Ils doivent aussi être avisés si un cas de varicelle se déclare au service de garde ou à l'école afin qu'ils puissent évaluer la probabilité que leur enfant soit en période d'incubation de la varicelle si jamais une crise d'asthme survient après une exposition significative. Le médecin pourrait alors décider de modifier le traitement en conséquence.

Dans certains cas particuliers, lorsque les bénéfices de la vaccination dépassent les risques, des vaccins vivants peuvent être administrés aux immunosupprimés. Tous les vaccins inactivés (non vivants) peuvent être donnés, mais leur efficacité peut être réduite, selon le type et le degré de l'immunosuppression.

Pour ce qui est des infections respiratoires et entériques, le risque de les contracter varie selon l'agent infectieux et selon le type d'immunosuppression qui touche l'enfant. Le médecin traitant est la meilleure personne pour conseiller les parents quant à la fréquentation du service de garde ou de l'école. Les enfants immunosupprimés font partie de la clientèle à risque de complications de la grippe et ils devraient être vaccinés chaque année, de même que leur entourage.

L'enfant souffrant d'anémie falciforme est immunosupprimé en raison de son asplénie fonctionnelle. Les infections causées par des bactéries encapsulées (entre autres, pneumocoque, salmonelle, *Hæmophilus influenzae*) sont particulièrement dangereuses pour lui. C'est pourquoi il doit recevoir des vaccins contre le pneumocoque et le méningocoque en surplus aux vaccins déjà prévus au calendrier régulier de vaccination.

Même si la plupart des infections en service de garde et en milieu scolaire sont d'origine virale et que la fréquentation de ces milieux n'accroît que très peu le risque d'infections bactériennes, les parents et le personnel du service de garde ou de l'école doivent être particulièrement vigilants et prendre la température lors d'un changement de l'état général de l'enfant. La fièvre peut être associée aux infections bactériennes. L'enfant doit consulter le médecin d'une urgence d'un centre hospitalier et recevoir des antibiotiques par voie parentérale dès qu'il présente de la fièvre.

Par ailleurs, les personnes immunosupprimées devraient consulter leur médecin avant de pratiquer une activité de baignade.